



PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 10

Nombre de conseillers
absents 5

Etaient présents :

M. Patric KUBIAK, Mme Angèle GLOECKLER, Mme Christine KELLER, M. Pascal NOE M. Michael BESENWALD,
Mme Sarah BOUCHAREB, M. Laurent MULLER, M. Michel AUTHIER
Arrivée de M. Edouard HOFFBECK, à 20 h 35

Etaient absents excusés :

Mme Karin LEIPP, M. Rémy LUTZ, M. Christian HEYWANG,

Etaient absents non excusés :

Mme Sandrine GIDEMANN, M. Serge WEBER,

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOUCHAREB

Madame Karin LEIPP, absente excusée, donne pouvoir à Monsieur Jacques CORNEC, Maire.
Monsieur Rémy LUTZ, absent excusé, donne pouvoir à Madame Angèle GLOECKLER.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 2017 / 26 Approbation du procès-verbal du 26 juin 2017**
- 2017 / 27 Acquisition d'ordinateurs**
- 2017 / 28 Document unique d'évaluation des risques professionnels**
- 2017 / 29 Nouvelle convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »**
- 2017 / 30 Divers et communications**

2017/26

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2017

Patric KUBIAK pose la question quant au nombre de votes indiqués dans le procès-verbal pour le point n° 2017/19 relatif au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes.

Selon ses propres notes, il y avait 8 voix pour le transfert et 1 abstention. A voir les notes prises par la secrétaire de Mairie lors de la séance.

Le procès-verbal du 26 juin 2017 n'appelant pas d'autres remarques, il est approuvé à l'unanimité.

2017/27

ACQUISITION D'ORDINATEURS

La commune envisage de remplacer les ordinateurs de la salle informatique de l'école, ainsi que ceux des deux enseignants.

A cet effet, le Maire présente trois devis :

- IMD Informatique : 16 ordinateurs pour un coût total de 8.048 euros TTC (ancien devis)
- IMD Informatique : 16 ordinateurs pour un coût total de 7.661,20 euros TTC (caractéristiques différentes du premier devis)
- Microstore : 16 ordinateurs pour un coût total de 7.804,01 euros TTC (devis réactualisé)

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes participera à hauteur de 50 % du montant hors taxes à cette acquisition.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le Maire

DECIDE d'acquiescer 16 ordinateurs (14 pour la salle informatique et 2 pour les enseignants) auprès de la société IMD Informatique selon leur devis du 25 septembre 2017 s'élevant à 7.661,20 euros TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2017/28

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le Code du Travail et notamment l'article R.4121-1 qui précise que « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3 » ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin;

Considérant que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

Considérant que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

Le Conseil Municipal
Après délibération

DECIDE de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.

S'ENGAGE à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2017/29

NOUVELLE CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS »

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (*alsacemarchespublics.eu*) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10.000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la Commune de Bourgheim.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal

Après délibération

APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion

ADOpte A L'UNANIMITE

2017 / 30

DIVERS ET COMMUNICATIONS

* Le véhicule des pompiers a été remplacé par un véhicule plus récent qui est à nouveau disponible après 15 jours d'indisponibilité pour aménagement de l'intérieur.

* Une formation des bénévoles de la bibliothèque, organisée par la BDBR de Villé, aura lieu le 14 octobre 2017 dans nos locaux.

* Le 14 octobre a lieu « le jour de la nuit » qui est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. L'éclairage de la route départementale sera coupé à partir de 22 heures.

* La commune est inscrite au concours des villes et villages étoilés dans le but de sensibiliser les gens à la consommation d'électricité et à la réduction de la pollution et des nuisances lumineuses.

* Le Conseil Départemental organise, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer, « le mois des Aidants ». La journée du 6 octobre est déclarée journée nationale des Aidants. Voir l'affichage dans la grande vitrine ou sur www.bas-rhin.fr pour plus de précisions.

* Le périscolaire de Valff accueille tous les jours 60 enfants, le midi, en deux services. La Commune de Zellwiller souhaiterait participer au périscolaire de Valff.

Il conviendrait d'envisager un périscolaire pour les communes de Goxwiller et Bourgheim, qui totalisent à elles deux 40 enfants, voire même avec la commune de Heiligenstein. L'idée de la salle de classe du 1^{er} étage (au-dessus de la salle informatique) est évoquée, et/ou celle occupée actuellement par la classe de Madame BERTHET le temps des travaux à l'école de Goxwiller.

* Monsieur Patric KUBIAK donne quelques informations quant au tourisme, notamment, sur les campings et le CIP, suite à la réunion de la 3^e commission de la Communauté de Communes.

* La Commune de Bourgheim s'est inscrite pour organiser la manifestation « Clair de Nuit » en 2019, conjointement avec Saint-Pierre. Cela nécessitera l'aide de nombreux bénévoles pour la préparation et le rangement (sur trois jours) et pour la partie restauration durant l'évènement.

* Monsieur et Madame STUTZ Jean-Marc ont remporté le prix d'honneur du concours intercommunal de fleurissement. La remise des prix aura lieu le 18 novembre.

* Des plaintes ont été émises contre les ouvriers communaux. Le Maire rappelle que la commune est soumise au « zéro phyto » et que les agents communaux doivent donc tout désherber manuellement. Cela prend plus de temps et passe par l'acceptation de voir de la verdure entre les pavés.

Se pose la question d'acquérir un balai de voirie évolutif (motoculteur, brosse, désherbage, neige...). Cet achat serait subventionné par l'Agence de l'eau. Le Maire demande qu'un essai soit fait dans la commune.

* La commune a fait réaliser les contrôles réglementaires de l'ensemble des bâtiments communaux.

* La commission d'urbanisme a proposé de faire réaliser des travaux de pontage (fissures) dans plusieurs rues, et notamment la rue du Vignoble. Les nids de poule seront comblés par une émulsion d'enrobé projeté.

Le coût total de l'opération s'élèverait à 7.200 euros TTC.

* Il est fait appel aux bénévoles pour la réalisation des décorations de Noël et de Pâques. Contacter la Mairie pour s'inscrire.

* Le problème de l'itinéraire du bus scolaire subsiste en raison des travaux sur la maison au coin de la rue Suhr. Le Maire contactera l'architecte pour remédier à cette situation.

* Madame CHRISTMANN, Trésorière à Barr, a demandé que les indemnités indues perçues par les Adjoints en raison de l'absence de délégation soient restituées.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée par voie d'affichage et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 08.

Procès-verbal certifié conforme
Le Maire,
Jacques CORNEC